Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 032-200079366-20241216-20240458-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2024-04-58
Département du Gers
SIEBAG –*Nombres de membres: 47*
Afférents au Comité Syndical: 47
Présents: 28
Qui ont pris part à la délibération: **28**

Date de convocation : 09/12/2024
Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20 h 30 à RISCLE

Présents : - REON E-CORDONNIER C-LECERF M-CORNU F-FORT C-FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P- MASSAROTO S-LAGO G-BASTROT P-IPPARAGUIRE C-JEGUN C-RIBAUT P-BUFFALAN JL-SOULE J-VINCENT C-COURALET C-GARRALON H-RIGAIL K-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-DARZAC N-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-DUPEYRON C-PARGADE A-

Absents ou excusés : SARNIGUET C -MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-FOUGEROUSE F-FARBOS F-BUREAU B-WAUTERS B-BECARD N-BRUMONT J-JOYE M-RANDAZZO C-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y-DEHEZ G-BOUCHET F-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B-LARTIGOLLE M-

Secrétaire de séance : REON ETIENNE

OBJET : Programme 2025-2027 de suivi des pesticides et de leurs métabolites sur les sites de Banet et de Tasque

M. le Président rappelle le contexte :

En 2021, de nombreux PRDPE du Gers (personnes responsables de la production d'eau potable) ont été mis en demeure de mettre en œuvre des plans d'actions curatives et préventives en raison des dépassements des taux de pesticides et de leurs métabolites dans les eaux distribuées. Le s-métolachlore et ses métabolites ESA-métolachlore (ESAM) et OXA-métolachlore (OXAM) étaient les molécules principalement incriminées puisque les plus fréquemment rencontrées. De plus, L'ESAM était alors classé « métabolite pertinent » par l'ANSES avant d'être reclassé « non pertinent » en 2022.

Depuis 2022, le SIEBAG assure le suivi quantitatif de l'ESAM sur ses sites ainsi que le suivi des pratique agricoles sur les aires d'alimentation de ses forages.

Au regard des résultats obtenus, des difficultés spécifiques de traitement de certains polluants, de la nécessité de caractériser et de quantifier les risques de pollutions préventivement, M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 032-200079366-20241216-20240458-DE

propose au comité syndical d'approuver le programme de suivi des polluants suivant pour la période 2025 -2027

Objet	Détail	Coût annuel	Coût Total HT
Mesures des paramètres : *Carbone organique total* *Chlorotalonil R471811* *Diméthénamide (DMTAp)* *ESA-DMTAp* *OXA-DMTAp* *Métolachlore* *ESA-métolachlore (ESAM)* *OXA-métolachlore (OXAM)* *NOA-métolachlore (NOAM)*	6 prélèvements mensuels (rivière, puit sortie station)	16 133,57 €	48 500 € *
Suivi des pratiques agricoles	Réalisation d'enquête auprès des agriculteurs Recensement des phytosanitaires employés (quantité, fréquence, période) Identification des principes actifs	10 946,33 € €	32 840 €
Analyse et synthèse des résultats	Rapport de synthèse + réunion de présentation des résultats		6 000 €
TOTAL			**87 340 €**

M. le Président précise que :

- les polluants recherchés peuvent évoluer en fonction de l'état des connaissances
- ce programme de suivi s'intègre au plan départemental d'actions préventives du Gers et, dans ce cadre, pourrait être étendu à l'ensemble des PRPDE du bassin versant Adour-Arros.
- ce programme fera l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de suivi présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats nécessaires à sa mise en œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 032-200079366-20241216-20240458-DE

Ainsi délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Votes :
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Transmis à la sous-préfecture le : 22/01/2025
Publié ou notifié le : 22/012025
Et publication ou notification le : 22/01/2025

Riscle, le 07/01/2025,
Jean-Luc BUFFALAN,
Président du SIEBAG